ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 44807

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la dotation en parachutes de l'armée de terre. Dans un souci de préservation de l'environnement, les nouveaux parachutes dont doit être équipée l'armée de terre, intègrent des composants biodégradables. Or, la fiabilité de ces composants s'est révélée faible par rapport aux exigences opérationnelles, obligeant l'armée de terre à revoir sa commande initiale et à faire appel à l'armée de l'air pour équiper ses hommes en parachutes. Afin d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise, il lui demande de préciser le surcoût occasionné par l'introduction puis le retrait des composants biodégradables des parachutes de l'armée de terre et d'indiquer à quelle étape du développement du nouvel équipement la mauvaise qualité du composant a été repérée.

Texte de la réponse

L'ensemble de parachutage individuel (EPI) équipant les militaires de l'armée de terre nécessite deux colliers pour le pliage du parachute. L'un sert à relier une sangle à ouverture automatique avec le parachute, l'autre permet de fermer le sac contenant la voile. Dans le cadre de la politique générale du ministère de la défense en matière de développement durable, il a été décidé d'utiliser à partir de 2008 un collier autoserrant, fabriqué à partir de matériaux biodégradables tels que l'amidon de maïs. Toutefois, à la suite d'une série d'ouvertures très brutales des parachutes EPI constatées en janvier et février 2009, une étude menée par la section technique de l'armée de terre (STAT) et la délégation générale pour l'armement (DGA) a identifié qu'une des causes probables de ce problème était le durcissement avec le froid de ce collier biodégradable. Cette anomalie n'avait pas été décelée durant le développement de ce matériel. Dans l'attente des conclusions définitives de la STAT et de la DGA, ce collier a été remplacé temporairement par de la drisse à casser en textile, qui était utilisée systématiquement avant 2005. 150 000 euros ont été dépensés pour acquérir le premier lot de colliers autoserrants biodégradables, développement inclus (ces colliers coûtent 0,35 euro la paire). La consommation d'une année est détenue en stock.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44807
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2692
Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4852